

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 08

MINISTERE DE LA JUSTICE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1.	BILAN TECHNIQUE	10
3.2.	BILAN FINANCIER	21
3.3.	PERSPECTIVES	23
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	24
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	24

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **27**

6.	PROGRAMME 050: AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	31
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	33
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	35
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	36
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	48
7.	PROGRAMME 051: AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	49
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	51
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	53
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	53
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	61
8.	PROGRAMME 052: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	63
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	65
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	67

8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	67
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	83

NOTE EXPLICATIVE

La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques vient consolider le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique mis en place depuis 2013 au Cameroun. Ce nouveau cadre juridique destiné à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme dans le respect des directives communautaires CEMAC.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, et conformément au calendrier de préparation du budget de l'Etat prescrit par la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget, le présent document, intitulé « Projet de Performance Annuel » constitue la réponse du Ministère des Finances à cette exigence de la réforme. Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert : les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale de développement.

Il comporte, deux principales parties et une annexe sur la budgétisation :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration à la stratégie nationale, ses performances antérieures en termes d'activités effectivement mises en œuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;
- la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires, assorties d'objectifs et d'indicateurs, et présente le cadre stratégique de mise en œuvre.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

le Cameroun a adopté en 2009, la Vision 2035 qui ambitionne de faire de notre Etat « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». L'opérationnalisation de cette Vision est rendue à sa deuxième phase avec notamment, **la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)**, document de référence de l'action gouvernementale à l'horizon 2030, qui a pris le relai du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), dont la mise en œuvre s'est étalée de 2010 à 2019.

La Gouvernance est le socle sur lequel repose la transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. Le chapitre 6 de la SND30, consacré à la : « **Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat** » décline six principales politiques publiques de Gouvernance. Il s'agit de : (i) la Décentralisation et le Développement local ; (ii) le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des Biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; iv) la Gouvernance économique et Financière ; v) l'aménagement du territoire ; vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté (SND30 Parag. 373 P91).

Dans cette nouvelle dynamique de développement, le Sous-Secteur Justice est chargé « **du renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens** ». Cette mission s'articule autour de quatre axes qui sont :

- le renforcement de l'Etat de droit et la protection des droits humains ;
- la consolidation du Pouvoir Judiciaire et l'accès de tous à une justice équitable ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts;
- l'amélioration du climat des affaires.

Les résultats attendus au plan national par rapport au Sous-secteur Justice sont les suivants en 2030 :

- ramener la durée moyenne des procédures judiciaires à 06 mois;
- porter le taux d'exécution des décisions de justice à 75% ;
- ramener la surpopulation carcérale à 100% ;
- ramener la durée moyenne de la détention provisoire à 06 mois ;
- porter la proportion des citoyens sensibilisés sur leur droits et devoirs à 80% ;
- juridictions spécialisées créées pour trancher les litiges commerciaux et fonciers.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Le Ministère de la Justice met en œuvre les axes ci-dessus cités, dans le cadre de ses attributions contenues dans le Décret n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation de ses missions, notamment :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de Justice, de la Cour Suprême, du Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'organisation judiciaire ;
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et

des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale, aux règles de procédure et de compétence devant toutes les Juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'avocat et d'auxiliaires de justice ;

l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;

l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pénitentiaire ;

l'organisation et le suivi du fonctionnement des établissements pénitentiaires ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ;

la conservation et l'apposition du sceau de la République du Cameroun ;

le suivi du contentieux de l'Etat ;

du suivi de la mise en œuvre de la politique pénale ;

de la coopération judiciaire en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;

du suivi des dossiers OHADA, en liaison avec le Ministère des Finances et les départements ministériels concernés ;

du suivi des droits de l'Homme et la lutte contre la torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants ;

du suivi des activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

L'exécution physico-financière du budget en 2022 a été fortement impactée par la survenue en juin 2022 de l'Ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 et la faible consommation des crédits par les prestataires qui ne présentent pas à temps leurs décomptes. Le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 présente ce qui a été fait au plan physique et financier en cette année

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Pour réaliser l'objectif à lui assigné, qui est de « **Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques** », le Ministère de la Justice a mis l'accent sur les axes stratégiques en rapport avec des aspects spécifiques de ses missions que sont : le renforcement de l'Etat de droit dans ses différentes déclinaisons, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la lutte contre la corruption.

3.1.1. Renforcement de l'Etat de Droit

Dans le vaste champ de la consolidation de l'Etat de droit en 2021, le Ministère de la Justice a actionné plusieurs leviers à savoir : le renforcement du dispositif normatif, l'accès à la Justice, le renforcement des ressources humaines, la formation des personnels, la promotion des Droits de l'Homme, l'assainissement des comportements, la coordination et le suivi du contentieux de l'Etat en Justice et l'amélioration des conditions de détention. Cette dynamique s'est poursuivie en 2022.

a. Renforcement du dispositif législatif et réglementaire

Dans le cadre de la modernisation et de l'harmonisation de la législation en 2021 : **05** textes ont été relus et **31** textes étaient en cours d'élaboration. Le Ministère de la Justice a par ailleurs contribué à l'élaboration de plusieurs Accords de coopération judiciaire du Cameroun avec

divers pays : Etats Unis d'Amérique, Russie, Chine, Brésil, Afrique du Sud, Egypte, Maroc, Algérie, Nigéria, Sénégal et Côte d'Ivoire. Les données de 2022 à mi-parcours sont attendues

b. Accès à la Justice : densification des infrastructures

Dans la perspective de rapprocher la Justice des justiciables, par un accroissement du nombre des Palais de Justice, en même temps que la réalisation de l'arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, la construction des Palais de Justice et des Prisons s'est poursuivie, la finalité étant la réduction du coût de l'accès à la Justice, l'enrayement des lenteurs judiciaires et la deflation de la population carcérale. Au titre de l'exercice 2021, le niveau global d'avancement des travaux de construction ci-après était le suivant : Complexe moderne des services judiciaires de Yaoundé (46,79%), Complexe moderne des Services judiciaires de Douala (48,23%), Palais de Justice d'Edéa (43%), Palais de Justice de TOMBEL (30%), Palais de Justice de NGAMBE (32%). Les travaux de construction du Palais de Justice de Mbalmayo et de Nanga-Eboko ont été réceptionnés provisoirement. En 2022 à mi-parcours, l'avancement des travaux est le suivant : Complexe moderne des services judiciaires de Yaoundé (40,67%), Complexe moderne des Services judiciaires de Douala (48,38%), Palais de Justice d'Edéa (45,26%), Palais de Justice de TOMBEL (30%), Palais de Justice de BALI (80%) Palais de Justice de NGAMBE (40%).

c. Renforcement des ressources humaines et des capacités

Dans cette rubrique, 1131 personnels judiciaires et pénitentiaires ont été formés à travers divers séminaires de formation dans différents domaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays (12 à l'extérieur). Les données de 2022 ne sont pas encore consolidées.

d. Amélioration des conditions de travail

Les travaux de réparation de la fissure du bâtiment central et d'extension dudit bâtiment ont été réceptionnés.

e. Assainissement des comportements des personnels

Sur le plan disciplinaire et pour les personnels judiciaires, 46 enquêtes étaient en cours au titre de l'exercice 2021. Il en est résulté 35 lettres d'observations contre 01 en 2020 ; 28 demandes d'explications contre 10 l'année dernière ; 07 dossiers finalisés et transmis aux organes disciplinaires contre 05 en 2020. S'agissant des personnels pénitentiaires : 02 avertissements écrits contre 08 l'année précédente ; 19 blâmes contre 27 en 2020 ; 08 exclusions temporaires ; 01 retard à l'avancement et 08 révocations contre 26 enregistrés en 2020, soit un total de 38 sanctions disciplinaires infligées aux personnels.

f. Promotion des Droits de l'Homme

Les faits marquants en 2021 au plan de la promotion des Droits de l'Homme sont illustrés par : le Rapport Annuel du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2020, la transmission des mémoires de l'Etat du Cameroun dans 14 Communications contre l'Etat du Cameroun devant les différents Organes des Traités. Le Rapport à mi-parcours au Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants ainsi que le Rapport à mi-parcours au Comité sur les Droits économiques, sociaux et culturels ont été élaborés et transmis.

g. Coordination et suivi du Contentieux de l'Etat

La coordination et le suivi par le MINJUSTICE du contentieux de l'Etat ont été marqués d'une

part, par l'assistance aux administrations, institutions et organismes publics dans l'organisation de la défense de l'Etat devant les juridictions nationales et internationales et d'autre part, la veille dans la désignation des Avocats par diverses administrations et structures parapubliques. A cet effet, des visas de désignation ont été délivrés à 25 Avocats désignés par les structures suivantes : MINFI, MINEE, MINFOF, MINTP, CAMTEL, CAMWATER et SODECOTON.

h. Amélioration des conditions de détention

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de détention, des actions significatives ont été enregistrées, notamment : la réception provisoire de la phase I des travaux de construction de la Prison de Douala Ngoma et des travaux d'extension et de réhabilitation de la Prison de Djoum. En outre, neuf (09) pick-up HILUX 4*4 ont été acquis et mis à la disposition de sept (07) Délégations Régionales (Adamaoua, l'Ouest, Nord-Ouest, Sud, Sud-Ouest, Est et littoral), de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de l'inspection Générale de l'Administration Pénitentiaire. Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) de Buéa se sont poursuivis.

3.1.2- Amélioration du climat des affaires

En l'absence de tenue de la session du *Cameroon Business Forum* du fait de la prégnance de la pandémie de la COVID-19 et de son impact sur l'activité économique, les efforts ont été davantage orientés vers la mise en œuvre des recommandations issues de la **11^{ème} Session** du (CBF-11) tenue à Yaoundé le **22 octobre 2020**. Des actions visant à rendre effective la publication en ligne des avis de constitution des entreprises, l'apposition des affiches visant à sensibiliser les usagers sur l'extension de l'exigence du certificat de mariage aux hommes mariés pour se conformer aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA en vue de la suppression de la pratique discriminatoire en cours, ainsi que la publication en ligne des jugements rendus en matière commerciale par les juridictions, constituent des mesures qui ont été prises pour donner effet à ces recommandations. De même, 115 Magistrats ont bénéficié des formations destinées à améliorer le rendu de la Justice. Par ailleurs, la construction des réseaux informatiques et électriques dans les 30 sites retenus et l'acquisition du matériel pour lesdits sites ainsi que la numérisation des dossiers du RCCM respectivement dans les Tribunaux de Première Instance de Douala –Bonanjo, Mbalmayo, Ebolowa méritent d'être également mentionnés.

3.1.3-Renforcement de la lutte contre la corruption

Les statistiques du Tribunal Criminel Spécial mises à jour au **31 Décembre 2021** se présentent comme suit :

- nombre d'affaires enrôlées 73 (contre 60 en 2020) dont 45 affaires nouvelles et 28 anciennes et 28 anciennes ;
- nombre de décisions rendues était de 31, dont 08 Avant-dire-droit, 02 Arrêts de donner-acte et 21 au fond ;
- nombre de personnes en instance de jugement était de 238 (contre 318 en 2020) dont 202 hommes et 36 femmes ; 53 personnes ont été jugées dont 37 condamnées (29 hommes/ 08 femmes), 16 acquittées (11 hommes, 05 femmes). 181 personnes restaient à juger, dont 160 hommes et 21 femmes ;
- nombre d'affaires à l'information judiciaire : 30 nouvelles affaires entrées ; 24 Ordonnances

de règlement contre 18 rendues en 2020 ;

· état des sommes versées au Trésor public au titre de restitution du corps du délit à la date du 31 décembre 2021 est de 7 595. 953. 645 FCFA (sept milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent cinquante-trois mille six cent quarante- cinq mille) contre 7.153. 901. 462 (sept milliards cent cinquante trois millions neuf cent un mille quatre cent soixante-deux) FCFA en 2020.

BILAN TECHNIQUE EN 2022 (A MI-PAROURS)

3.2.1. Renforcement de l'Etat de Droit

a. Renforcement du dispositif législatif et règlementaire

Dans le cadre de la modernisation et de l'harmonisation de la législation en 2022 : 04 textes ont été promulgués ; 59 ont été élaborés et transmis et 02 en cours d'élaboration ; 03 ont été relus.

b. Accès à la Justice : densification des infrastructures

En 2022 à mi-parcours, l'avancement des travaux est le suivant : Complexe moderne des services judiciaires de Yaoundé (47%), Complexe moderne des Services judiciaires de Douala (50,18%), Palais de Justice d'Edéa (45%), Palais de Justice de TOMBEL (30%), Palais de Justice de BALI (85%) Palais de Justice de NGAMBE (40%).

c. Renforcement des ressources humaines et des capacités

Dans cette rubrique, 476 personnels judiciaires et pénitentiaires ont été formés à travers divers séminaires de formation dans différents domaines, dont : 305 Magistrats ; 47 personnels de l'Administration Pénitentiaire ; 11 informaticiens ; 83 fonctionnaires des Greffes ; 30 contractuels.

d. Amélioration des conditions de travail

Du mobilier de bureau a été réceptionné dont : 32 Bureaux Directeurs caisson avec tiroir + retour ; 115 Bureaux solution trois tiroirs dont une à clé ; 80 bureaux avec trois tiroirs ; 32 fauteuils Directeurs en simili cuir avec accoudoir et piètement en 5 roulettes, assise réglable ; 80 fauteuils grillage sur roulettes avec accoudoirs, assise réglable ; 115 chaises réception en simili cuir avec accoudoir ; 45 armoires de rangement 02 battants en bois ; 48 climatiseurs avec télécommande.

e. Assainissement des comportements des personnels

Démarrage effectif des missions de contrôle dans les ressorts des Cours d'Appel du Centre, Littoral, Ouest et Sud.

Au plan disciplinaire pour les personnels pénitentiaires on a : 21 mesures conservatoires soit 12 cessations temporaires de service et 09 suspensions de fonction et 12 sanctions soit 05 avertissements écrits, 02 blâmes, 03 exclusions temporaires de service et 02 révocations.

Pour les professions judiciaires : 197 requêtes sont en cours d'étude soit 32 contre des Notaires, 70 contre les Huissiers de Justice et 95 contre les Avocats.

f. Promotion des Droits de l'Homme

Le draft du Rapport Annuel du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2021 a été élaboré, validé du 07 au 11 avril 2022 et transmis à la traduction. 02 mémoires élaborés et transmis en janvier et mars 2022.

g. Coordination et suivi du Contentieux de l'Etat

Défense en justice de l'Etat :

19 procédures suivies au plan national (dont 03 en matière pénale), 05 procédures à l'international ;

15 mémoires déposés pour le MINJUSTICE dont 09 devant le TA de Yaoundé, 02 TA de Douala, 01 TA Bafoussam et 03 devant la Commission d'Indemnisation de la Cour Suprême ;

décisions rendues : 03 en matière administrative, 01 en matière pénale et 01 devant la Commission d'indemnisation de la Cour Suprême ;

14 visas apposés sur la constitution d'Avocats pour assurer la défense des intérêts de l'Etat ou ses démembrements ;

04 constitutions d'Avocats.

h. Amélioration des conditions de détention

les travaux de construction des VRD de la Prison de Douala-Ngoma sont à 6% de taux de réalisation alors que ceux des travaux d'extension et de rénovation de l'ENAP sont à 43%. dans le cadre des activités de préparation à la réinsertion sociale des détenus : le complexe agro-pastoral à la prison Upper Farm de Buéa affiche les résultats suivants : 3 ha de champs de maïs récoltés, 200 poulets produits ; 5ha d'haricots verts en cours de récolte, 1 porc, 02 truies et 4 porcelets mis en élevage. Parallèlement, 1010 détenus ont été formés en couture, tissage, agriculture, menuiserie, bijouterie, vannerie, coiffure, élevage, maçonnerie et informatique.

3.2.2- Amélioration du climat des affaires

Informatisation complète du RCCM des sites pilotes de Yaoundé et Douala.

3.2.3-Renforcement de la lutte contre la corruption

Statistiques du TCS :

- Nombre d'accusés en instance de jugement : 201 dont 180 hommes et 21 femmes ;
- Nombre d'accusés jugés : 25 dont 05 acquittés (des hommes) , 20 condamnés dont 01 femme ;
- Nombre d'accusés restant à juger : 173 dont 20 femmes ;
- Nombre de pourvois enregistrés : 10 dont 09 des accusés et 01 de la partie civile ;
- Nombre d'expéditions transmises : 02.
- Nombre total des affaires à l'information judiciaire : 38 ;
- Nombre d'ordonnances de règlement au 31 juillet 2022 : 07 ;
- Nombre total de personnes inculpées au 31 juillet 2022 : 139 dont 24 femmes ;
- Nombre total de personnes détenues au 31 juillet 2022 : 32 dont 04 femmes ;
- Nombre d'affaires en attente des réquisitoires définitifs : 16.

Statistiques des autres juridictions :

Nombre d'affaires pendantes : 86 ;

Nombre de décisions rendues : 11 ;

Nombre d'expéditions reçues : 52

Au 30 juin 2022, le total des sommes versées au Trésor Public dans le cadre de la restitution du Corps du délit est de :

- Au TCS : 8.845.969.582 F CFA dont 1.283.542.937 F CFA en 2022,
- Dans les Cours d'Appel : 9.618.550 F CFA en 2022

Au 31 juillet 2022, les condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat et de ses démembrements au TCS s'élèvent à 3.885.485.725 F CFA dont 292.033.395 F CFA des

amendes et/ou dépens et 3.593.466.330 F CFA de dommages et intérêts.

Les tableaux ci-dessous traduisent la réalisation de la performance à travers les indicateurs de performance

Tableau 1 : Bilan technique des Programmes en 2021

Intitulé des Programmes	Objectif	Indicateurs	Cibles visées en 2021	Résultats obtenus en 2021	Ecart observés	Commentaires
Programme 107 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Justice	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes.	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère	98%	86%	-12	Contexte non favorable à la réalisation de certaines Activités budgétisées.
Programme 108 : Amélioration de l'activité juridictionnelle	Améliorer l'accès et la qualité du service public de la Justice	Délai moyen de traitement des affaires	20 mois	21 mois	-1	Indicateur de performance resté stable à cause des contraintes sécuritaires, financières et sanitaires
programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire	Améliorer les conditions de détention et préparer la réinsertion sociale des détenus	Taux moyen de couverture des besoins essentiels des détenus	22%	17,29%	-4,71	La survenue de la COVID 19 a fortement impacté le fonctionnement des prisons.

Tableau 2 : Bilan technique des Actions en 2021

Programme 107 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Justice						
Intitulé des Programmes	Objectif	Indicateurs	Cibles visées en 2021	Résultats obtenus en 2021	Ecart observés	Commentaires

Développement des ressources humaines	Accroître qualitativement et quantitativement les ressources humaines	Nombre de personnels formés	150	1131	+981	Outre la réalisation des Activités et Tâches budgétisées, certains résultats ont été atteints grâce à des concours financiers extérieurs
Amélioration du cadre de travail	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	3	2		
Contrôle et audit interne du fonctionnement des services de la justice	Améliorer la performance et assainir les comportements dans les services	Nombre de rapports de mission	20	17		

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Gestion budgétaire, financière et matérielle	Assurer la bonne exécution budgétaire et financière des programmes	Nombre de documents budgétaires et financiers produits	5	5		
Développement des TIC et du système d'information statistique	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	35			Le projet d'informatisation des services judiciaires est en arrêt
Maîtrise des recettes judiciaires	Suivre les recettes judiciaires	Ratio des recettes recouvrées par rapport aux condamnations pécuniaires	27%	18,98%		
Etudes stratégiques et planification	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique	Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	3	3		
Coordination et suivi des activités des services	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures	Nombre de rapports d'activités	93	76		

Communication, relation publique et gestion des ressources documentaires	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	8	6		
Modernisation et harmonisation de la législation	Renforcer le dispositif législatif	Nombre d'avant-projets de textes élaborés ou révisés	23	20		
Promotion des droits de l'homme	Promouvoir et faire respecter les droits de l'Homme	Nombre de campagnes de formation et de sensibilisation des acteurs de la chaîne de répression	6	12		
Programme 108 : Amélioration de l'Activité juridictionnelle						
Intitulé des Programmes	Objectif	Indicateurs	Cibles visées en 2021	Résultats obtenus en 2021	Ecarts observés	Commentaires

Accès à la justice	Rapprocher la Justice des justiciables	Nombre de saisine de la Justice	341 000	1216101	+875101	L'explosion du nombre de saisines des juridictions au regard de la cible projetée s'explique par les efforts mis en œuvre par le MINJUSTICE dans l'optique d'améliorer le dispositif de collecte, de traitement et de production des données
Rendu de la justice	Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	68%	43,79%		
Exécution des décisions de justice	Rétablir la victime dans ses droits	Taux d'exécution des décisions de justice	49	32		
Contribution à l'amélioration du climat des affaires	Renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires	Nombre d'acteurs de la Justice formés en droit de l'OHADA	90	115		l'appui des partenaires a permis d'aller au-delà des prévisions

Répression de la corruption	Réduire les phénomènes de corruption et d'enrichissement illicite	Nombre de gestionnaires indéclicats poursuivis				238					

Programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire

Intitulé des Programmes	Objectif	Indicateurs	Cibles visées en 2021	Résultats obtenus en 2021	Ecart observés	Commentaires
Amélioration des conditions de détention	Améliorer le traitement des détenus	Nombre de prisons construites	2	2		
Préparation à la réinsertion sociale des détenus	Valoriser le potentiel humain en détention	Nombre de détenus formés	500	367		
Amélioration de la couverture sanitaire en milieu carcéral	Réduire le taux de morbidité en milieu carcéral	Taux de morbidité	24%	20,73%		
Coordination et pilotage des activités de services	Assurer le bon fonctionnement des services	Nombre de rapports d'activités	120	101		

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Remarques : Les chiffres présentés ci-dessous, sont issus des états consolidés des dépenses générés de l'application PROBMIS le 23 septembre 2022

PROGRAMME 052	2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
1. Développement des ressources humaines	141 760	133 759 904	94,36%
1. Amélioration du cadre de travail	304 719 865	304 719 865	100%
1. Contrôle et audit interne du fonctionnement des services de la justice	32 840 987	32 653 635	99,43%
1. Gestion budgétaire, financière et matérielle	8 035 602 509	7 961 799 969	99,08%
1. Développement des TIC et du système d'information statistique	10 800	10 794 858	99,95%
1. Etudes stratégiques et planification	16 492	16 491 998	100%
1. Coordination et suivi des activités des services	491 940	486 878 510	98,97%
1. Communication, relation publique et gestion des ressources documentaires	11 960	11 877 505	99,31%
1. Modernisation et harmonisation de la législation	13 040	12 579 078	96,47%
1. Promotion des droits de l'homme	10 000	9 994 989	99,95%
Total programme 052	9 077 795 361	8 990 190 311	90,74%

PROGRAMME 050	2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
1. Rendu de la justice	48 328 838 095	20 690 120 745	42,81%
1. Exécution des décisions de justice	10 480	10 470	99,90%
1. Accès a la justice	2 909 405 158	1 059 830 425	36,43%
1. Contribution à l'amélioration du climat des affaires	240 000	76 541 796	31,89%
1. Répression de la corruption	94 800	51 847 235	54,69%
Total programme 050	51 583 523 253	21 888 810 201	158,56%

PROGRAMME 051	2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
1. Amélioration des conditions de détention	5 525 564 922	1 603 161 626	29,01%
1. Préparation a la réinsertion sociale des détenus	24 348	0	0%
1. Amélioration de la couverture sanitaire en milieu carcéral	840 000	183 539 302	21,85%
1. Coordination et pilotage des activités de services	13 228 233 946	13 113 538 881	99,13%
Total programme 051	19 618 146 868	14 900 239 809	86,66%

■ 3.3. PERSPECTIVES

Au plan fonctionnel :

- vulgariser le nouveau cadre stratégique de performance du Ministère de la Justice ;
- adopter les outils du contrôle de gestion et rendre effectif le dialogue de gestion en vue du pilotage de la performance ;
- développer et mettre en place des méthodes harmonisées de production et de collecte des données statistiques ;
- parachever la construction et le déploiement du Schéma directeur d'informatisation des services judiciaires et pénitentiaires ;
- veiller au respect du calendrier de passation des marchés publics au sein du Ministère de la Justice ;
- poursuivre l'assainissement des comportements des personnels judiciaires et pénitentiaires ;
- numériser les archives ;
- poursuivre le renforcement des capacités des personnels.

Au plan sectoriel :

- intensifier la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics ;
- accroître les moyens alloués au renforcement des capacités des acteurs judiciaires et pénitentiaires.

Au plan interministériel

- organiser les sessions de formation sur l'appropriation des nouveaux instruments normatifs des Finances publiques : Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- organiser des sessions de vulgarisation sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

Au plan institutionnel :

- renforcer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires à travers la création de nouveaux Tribunaux et Prisons, afin d'améliorer l'accès à la Justice et assurer notamment le rapprochement des services judiciaires et pénitentiaires des justiciables ;
- renforcer les capacités des acteurs judiciaires et pénitentiaires afin d'améliorer qualitativement et quantitativement les objectifs du Sous-secteur Justice ;
- assurer au Sous-Secteur Justice un accompagnement budgétaire soutenu à la taille du volume sans cesse croissant, des interpellations judiciaires et pénitentiaires imposées par les défis sécuritaires du moment ;
- intensifier les contrôles en vue d'amplifier le rendement ;
- revaloriser les primes de rendement allouées aux acteurs judiciaires.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Le paragraphe 379 de la SND30 précise l'objectif Stratégique assigné au Ministère de la Justice à savoir « **Renforcer l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens** ». Le tableau ci-dessous traduit cet objectif stratégique en plusieurs axes qui préfigurent les 03 Programmes mis en œuvre par le Ministère de la Justice.

Objectif stratégique	Axes
Renforcer l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens	1. Renforcer l'Etat de droit et protéger les droits humains
	1. Consolider le Pouvoir Judiciaire et l'accès de tous à une Justice équitable.
	1. Renforcer la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts
	1. Améliorer le climat des affaires

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

5.1 : Cadre stratégique

La SND30 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du DSCE dont elle prend le relai jusqu'en 2030 et vise la transformation structurelle et le développement inclusif du Cameroun. A ce titre, elle cadre avec le Discours d'investiture du Chef de l'Etat le 06 novembre 2018 qui rappelait que, « l'objectif de l'émergence doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé. Le cap est de faire de notre pays un Nouveau Pays Industrialisé (NPI) ». Quatre principaux piliers ont été retenus pour y parvenir :

- La transformation structurelle de l'économie nationale ;
- Le développement du capital humain et du bien-être ;
- La promotion de l'emploi et de l'insertion économique ;
- La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Le Sous-Secteur Justice fait partie du quatrième pilier,

Le paragraphe 367 du chapitre 6 de la SND30 décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de contribuer de manière significative à la transformation structurelle de l'économie camerounaise, au développement du capital humain ainsi qu'à l'amélioration de la situation de l'emploi.

Pour y parvenir, les efforts en 2023 seront axés sur la poursuite du renforcement de l'indépendance des Magistrats, la poursuite de la modernisation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires afin d'améliorer le cadre de travail et l'encadrement des détenus, le recrutement

et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, la réforme du système pénitentiaire afin de préserver la dignité humaine dans les Prisons, l'équipement des services, la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle, la promotion et la protection des droits de l'Homme.

5.2 : Cadre institutionnel

Le Ministère de la Justice est le chef de fil du Sous-secteur Justice, qui est composé du Barreau du Cameroun, de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et de la Chambre Nationale des Notaires. Il appartient au Secteur Gouvernance tout comme : la Présidence de la République, les Services du Premier Ministre, le Parlement, le MINFI, le MINEPAT, le CONSUPE, la DGSN, le SED, le MINATD, le MINFI, le MINEPAT ; le MINFOPRA. ces institutions interviennent dans la mise en œuvre des actions et des programmes du Ministère de la Justice.

Au plan interne, les Programmes sont définis et mis en œuvre en fonction des trois entités du Ministère de la Justice à savoir : La Chancellerie; les Cours et Tribunaux ; les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire et les Prisons. Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, assisté du Ministre Délégué et du Secrétaire d'Etat chargé de l'Administration Pénitentiaire, assure la supervision de l'ensemble des Programmes du Département ministériel. Le Secrétaire Général en est le Coordonnateur Général. A ce titre, il veille à la cohérence d'ensemble des Programmes et à l'atteinte de l'objectif global du Département ministériel. Il préside le Comité interne de gestion de la chaîne PPBS.

Les Responsables des Programmes assurent le pilotage et la coordination de la mise en œuvre des Actions de ceux-ci. Ils sont assistés : - des Responsables d'Actions ; - des Responsables d'Unités de travail (Directeurs, Chefs des Cours d'Appel, Chefs des Juridictions d'Instance, Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire et les Régisseurs des Prisons) ; - des Responsables d'Activités ; - des Contrôleurs de Gestion des Programmes. Les modes de collaboration et d'échange entre ces différents intervenants sont définis par la Charte Ministérielle de Gestion des Programmes et les Protocoles de Gestion de chaque Programme.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 050

AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	Développer les infrastructures judiciaires et améliorer le cadre de travail	Proportion des personnels judiciaires ayant un bureau individuel équipé	0	33	Rapport de mise en œuvre de l'action
02	RENDU DE LA JUSTICE	Renforcer le rôle de régulation sociale de la justice	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	43,79	55	Rapport de mise en œuvre de l'action
03	EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	Rétablir la victime dans ses droits	Taux d'exécution des grosses reçues par les huissiers de Justice	28	35	Rapport de mise en œuvre de l'action
04	REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS	Intensifier la répression des atteintes aux biens publics	Pourcentage des affaires devant le juge d'instruction ou le juge de jugement effectivement réglées	40	55	Rapport de mise en œuvre de l'action
06	CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE	Coordonner et améliorer la qualité de la défense des intérêts de l'Etat en Justice	Proportion des affaires ayant effectivement bénéficié de l'assistance de la DCE	4 200	50	Rapport de mise en œuvre de l'Action

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

07	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE	Assainir les comportements des personnels dans les services.	Taux de mise en œuvre des mesures à implémenter pour prévenir et lutter contre la corruption	0	50	Rapport de mise en œuvre de l'action
----	---	--	--	---	----	--------------------------------------

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 051

AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	Améliorer le traitement des détenus	Proportion des détenus souffrant des carences alimentaires	0	5	Rapport de mise en œuvre du programme
02	AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	Réduire la prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral	Taux de prévalence des maladies transmissibles	0	16	Rapport de mise en œuvre du programme
04	REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Permettre à l'ENAP d'assurer une formation de qualité	Nombre de candidats étrangers (CEMAC) formés ou recyclés par an	0	10	Rapport de mise en œuvre de l'action
05	COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES	Assurer le fonctionnement optimal des services	Taux de réalisation des activités budgétaires réalisées	90	95	Rapport de mise en œuvre de l'action

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 052

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE

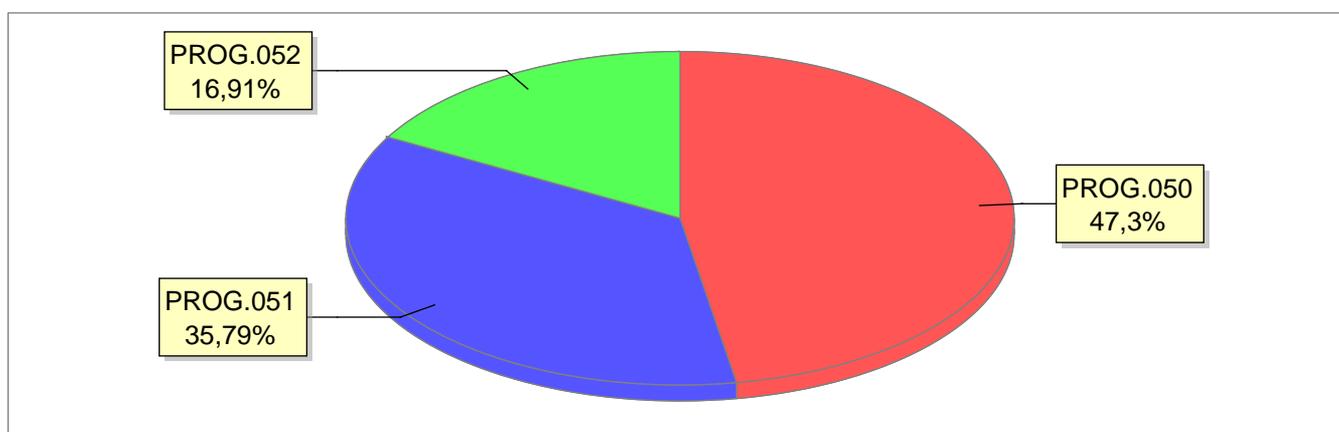
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Renforcer les capacités des personnels	Proportion des personnels formés par an	0	60	Rapport de mise en œuvre de l'action
02	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE	Améliorer la performance dans les services	Proportion des structures contrôlées et/ou auditées par an	50	60	Rapport de mise en œuvre de l'action
04	GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE	Optimiser la gestion budgétaire, financière et matérielle	Taux de recouvrement des recettes judiciaires	18,98	32	Rapport de mise en œuvre de l'action
05	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Optimiser la performance du fonctionnement des services	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	4	4	Rapport de mise en œuvre de l'action
06	DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques	Taux de sécurisation des équipements et applications informatiques	45	50	Rapport de mise en œuvre de l'action
07	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	Améliorer la qualité de l'allocation des ressources aux activités retenues	Proportion des documents d'études prospectives de planification et de programmation produits	100	100	Rapport de mise en œuvre de l'action
08	COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires	Proportion des activités ayant effectivement fait l'objet d'une couverture médiatique.	75	85	Rapport de mise en œuvre de l'action
09	MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	Renforcer le dispositif législatif	Nombre d'avant-projets des textes élaborés ou révisés	20	30	Rapport de mise en œuvre de l'action
10	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme dans la société	Proportion des rapports et des réponses aux communications produits	53	80	Rapport de mise en œuvre de l'action

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

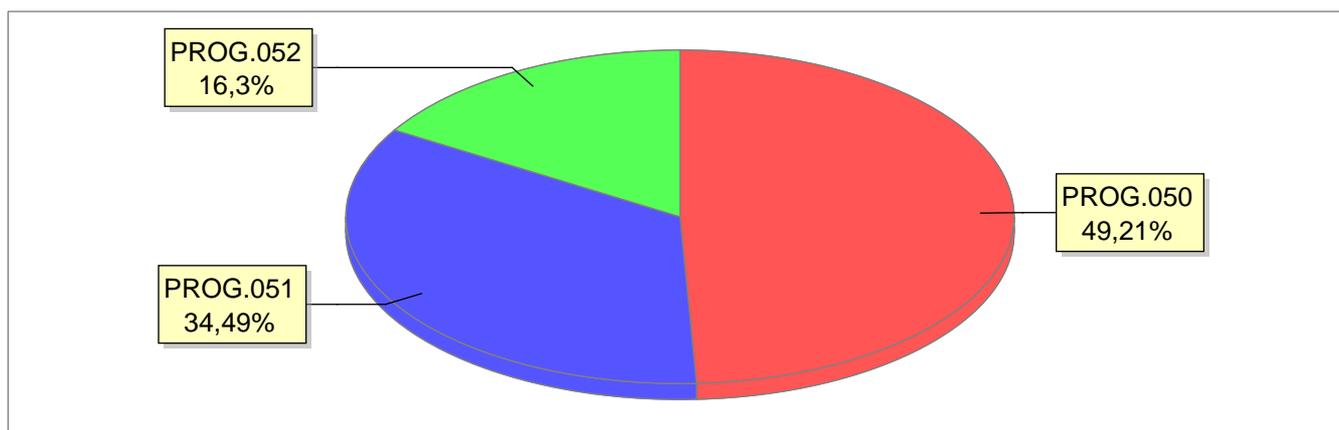
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
050	AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	28 824 723 255	28 824 723 255	1 220 100 000	3 613 365 000	30 044 823 255	32 438 088 255
051	AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	20 869 418 590	20 869 418 590	1 866 635 000	1 866 635 000	22 736 053 590	22 736 053 590
052	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	10 720 858 155	10 720 858 155	20 000 000	20 000 000	10 740 858 155	10 740 858 155
TOTAL		60 415 000 000	60 415 000 000	3 106 735 000	5 500 000 000	63 521 735 000	65 915 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 050

AMELIORATION DE L'ACTIVITE
JURIDICTIONNELLE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce Programme incombe au Pouvoir Judiciaire, exercé par les Cours et Tribunaux. Il est mis en œuvre pour rendre visible l'action des Juridictions, garants de l'État de droit. Il vise à apporter des réponses aux problèmes liés à l'accès et au rendu de la Justice. En effet, afin de réduire les lenteurs judiciaires et d'améliorer le taux d'exécution des décisions de justice, il est question d'envisager un ensemble de mesures permettant de rapprocher de manière significative la justice des justiciables, d'améliorer les moyens de fonctionnement des unités de travail et de moderniser le cadre et les outils de travail.

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme 050 sont : l'administration centrale du Ministère de la Justice, toutes les Juridictions, les Avocats, les Huissiers, les Notaires, la DGSN, le SED, la CDHC. Les principaux bénéficiaires sont : les acteurs de la justice, les justiciables, les investisseurs.

La mise en œuvre de ce Programme s'appuie sur les ressources inscrites au Budget de l'État et les appuis des partenaires techniques et financiers de l'État.

Le programme est opérationnalisé à travers 07 Actions : i) Accès à la justice et développement des infrastructures ; ii) Rendu de la justice ; iii) Exécution des décisions de justice ; iv) Répression des atteintes aux biens publics ; v) Contribution à l'amélioration du climat des affaires ; vi) Conseil et défense des intérêts de l'État en Justice ; (vii) Prévention et lutte contre la corruption dans le Sous-secteur Justice.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la qualité et l'accès équitable au service public de la Justice

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des affaires traitées dans les délais raisonnables	%	2022	0	2023	45

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des affaires traitées dans les délais raisonnables	
Objectif	Améliorer la qualité et l'accès équitable au service public de la Justice	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG (Responsable de Programme)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les juridictions et toutes les structures de l'administration centrale	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives : -les affaires enrôlées en chaque matière -les affaires traitées dans les délais raisonnables dans chaque matière	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	<p>Pour une matière donnée, la proportion est donnée par : (nombre d'affaires ayant été solutionnées dans les délais pour la matière i / nombre d'affaires en matière i enregistrées)*100 Soit ai les délais fixés pour la matière i ?La proportion des affaires traitées dans les délais raisonnables est la moyenne pondérée des proportions des affaires en différentes matière ? ?Elle est donnée par : ? ? ? ((a1p1+a2P2+a3P3+a4P4+5P5+a6p6)/(a1+a2+a3+a4+a5+a6))*100</p>	
Périodicité de la mesure	Semestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 0
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 45
	Année: 2024	Valeur: 50
	Année: 2025	Valeur: 66
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cours et Tribunaux (Juridictions)	
Mode de collecte des données	-Voie administrative -Missions de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Toutes les Juridictions et la Cellule des Systèmes d'information des Réseaux et des Statistiques du Ministère de la Justice ; -Le contrôle de qualité des données est assuré par : les Chefs des Juridictions d'instance, les Chefs des Cours, le Chef de la Cellule en charge des statistiques et le Directeur des Affaires Non Répressives et du Sceau, en sa qualité de Responsable du programme 050.	
Vérification/ Validation des données	- SG, -DEP - DAG; - CSIRS; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	-- CSIRS - Contrôleur de Gestion P050- DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collecte choisis (enquête ou courrier)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Difficultés lors de la collecte dues au fait que les personnes chargées de renseigner les questionnaires ne sont pas formées en statistiques	
Modalités d'interprétation	-Mesure le délai de traitement des affaires, que l'on pourrait agréger à chaque individu de façon à obtenir un même délai pour tous. -L'indicateur étant une moyenne, il peut ne pas être observé.	
5) Commentaires		
<p>Activités à réaliser pour assurer un renseignement fiable :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un questionnaire ; - Sensibilisation des Juridictions avant toute enquête ; - Élaboration des tableaux de synthèse, un pour les coûts et un autre pour les délais d'exécution ; - Formation des agents de collecte ; <p>Au niveau de l'analyse, il est question de ressortir le délai moyen de traitement des affaires selon chaque type d'affaire.</p>		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
- ACTION 02:** RENDU DE LA JUSTICE
- ACTION 03:** EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE
- ACTION 04:** REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS
- ACTION 06:** CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE
- ACTION 07:** PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La SND 30 interpelle fortement le Ministère de la Justice sur la nécessité de consolider le pouvoir judiciaire et l'accès de tous à une justice équitable, à travers notamment la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité du service public de la justice.

Pourtant, de nombreux dysfonctionnements entravent encore l'accès et la qualité du service public de la justice. Les dysfonctionnements les plus décriés par les usagers du service public de la justice sont entre autres, les lenteurs judiciaires, le faible taux d'exécution des décisions de justice, l'insécurité juridique et judiciaire des investissements, la persistance des malversations financières.

Pour améliorer l'accès à la justice et résorber les lenteurs judiciaires, il est préconisé de poursuivre le rapprochement de la justice des justiciables, à travers l'accroissement de l'offre institutionnelle de justice. Celle-ci sera matérialisée par la création et la mise en fonctionnement de nouvelles juridictions d'une part et, d'autre part, par le développement des infrastructures judiciaires et l'amélioration significative du cadre de travail d'ici 2030. Il est prioritairement question à ce sujet, d'arrimer progressivement la carte judiciaire à la carte administrative. A cet égard, l'amélioration de l'accès à la Justice aura inéluctablement un impact sur la célérité dans le traitement des procédures, le rendement des Magistrats, ainsi que sur la réduction de la surpopulation carcérale.

En procédant ainsi, le rendu de la justice, qui permet d'apprécier de manière globale les avancées observées quant au rayonnement du service public de la justice, s'en trouvera rehaussé. Le suivi de cette action se fera alors à travers son indicateur de performance qui est le pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées. Par cette démarche qui vise à renforcer la fonction de régulation sociale de la justice, la proportion moyenne des affaires jugées sur les affaires enrôlées sera portée de 43,79 en 2021 à 55% en 2023, L'activité des Sièges, Parquets, Greffes et Services des Parquets, devra être orientée vers l'atteinte de cet objectif de performance.

Cet objectif de performance ne peut être atteint sans l'assainissement des comportements des personnels judiciaires. Ainsi, des mécanismes tendant à prévenir et éradiquer le phénomène de corruption dans le Sous-secteur justice seront intensifiés à travers des sessions de

sensibilisation, le rappel des règles d'éthique et de déontologie, la prise en compte des dénonciations des tiers, les contrôles de l'Inspection Générale des Services Judiciaires dans les Juridictions et la tenue régulière des sessions du Comité de Lutte contre la Corruption.

Un accent particulier sera également mis sur l'exécution des Décisions de Justice, dans la perspective d'optimiser l'efficacité de la Justice en permettant aux victimes d'être complètement rétablies dans leurs droits. Une décision rendue ne peut apporter cet équilibre que lorsqu'elle est rédigée, signée, la Grosse délivrée et exécutée. De ce fait, le suivi rigoureux de la rédaction des décisions de Justice et de l'exécution des Grosses par les Huissiers de Justice s'avère nécessaire. L'ambition est, à travers ce processus, de faciliter la délivrance des Grosses dont le taux d'exécution de celles reçues par les Huissiers de Justice devra être porté au moins à 45% en 2023, la moyenne étant actuellement de 30%.

La garantie judiciaire de la sécurité des investissements, évoquée dans le paragraphe 392 de la SND30 est assurée, à travers le suivi des affaires relevant du droit OHADA dont le délai moyen de traitement des affaires devra être amélioré. Les sessions de formations organisées à l'intention des Magistrats chargés de ce contentieux fourniront le cadre idéal pour les sensibiliser sur l'impact de la qualité de leurs décisions sur l'amélioration du climat des affaires. Le fonctionnement des Chambres Commerciales au sein des juridictions sera optimisé, en attendant la création des Tribunaux de Commerce par l'adoption de la loi portant modification de l'organisation judiciaire et les négociations avec les bailleurs de fonds en vue de l'obtention d'un closing financier pour la construction des infrastructures devant abriter lesdits Tribunaux. L'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier en vue de la sécurisation pérenne des informations sur l'identité des entreprises est également projetée, comme corollaire de l'amélioration du climat des affaires.

La répression des atteintes à la fortune publique va s'intensifier à travers le suivi des Cabinets d'instruction et des activités des Tribunaux connaissant de ces affaires. L'objectif est de porter le pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées en la matière à 55% en 2023, la moyenne étant actuellement à 40%.

Toujours dans la perspective de mitiger les risques de condamnations pécuniaires prononcées contre l'État et ses démembrements, le conseil et la défense des intérêts de l'État dans les procédures judiciaires seront encadrés par le Programme 050.

Au rang des écueils susceptibles de plomber la mise en œuvre de ce Programme, figurent notamment les crises sécuritaires multiformes, les contraintes budgétaires, la volonté politique.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01**ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES**

L'accès à la justice est un levier indispensable à la consolidation de l'Etat de droit. En effet, un système judiciaire ne peut assurer efficacement son rôle de régulation sociale et de protection des droits de l'Homme que lorsqu'il est donné à tout citoyen la possibilité de saisir les juridictions pour faire entendre sa cause.

L'accès à la justice s'apprécie au double plan infrastructurel et juridique. En d'autres termes, le niveau de rapprochement des citoyens au service public de la justice au moyen du développement des infrastructures judiciaires et la vulgarisation des modes de saisine, des compétences et du coût de la justice sont des éléments qui permettent d'apprécier les efforts consentis en vue de garantir un accès équitable à la justice.

La couverture de la carte judiciaire, parce qu'elle a un effet direct sur le désengorgement des rôles d'audience avec pour conséquence la réduction du temps moyen de traitement des affaires, constitue l'activité phare de cette Action. Par ailleurs, la mise sur pied d'un dispositif susceptible d'enrayer l'image hermétique de la justice en est également le but.

OBJECTIF 1. Développer les infrastructures judiciaires et améliorer le cadre de travail

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des personnels judiciaires ayant un bureau individuel équipé	%	2021	0	2023	33

ACTION 02**RENDU DE LA JUSTICE**

La Justice est l'un des piliers de la cohésion sociale, en ce qu'elle permet de régler conflits sociaux. L'indépendance, l'impartialité, la bonne application de la loi, la capacité à assurer l'équilibre entre la violation d'un droit et la sanction, la célérité dans le traitement des affaires sont des leviers qui participent à la restauration de l'image du service public de la justice.

La spécificité de l'activité judiciaire n'est pas un prétexte pour laisser les lenteurs se perpétuer. Les Juges, les Procureurs, les Greffiers, les Huissiers de Justice et les Avocats doivent garder la maîtrise de leur temps, de sorte qu'à la fin d'une année judiciaire le nombre d'affaires jugées soit supérieur au nombre d'affaires non réglées.

Le suivi de l'activité juridictionnelle, s'agissant spécifiquement du rendu de la justice, devra concourir à la détermination du temps nécessaire à l'instruction d'une affaire et l'identification de l'ensemble des causes qui font obstacle à l'atteinte de ce résultat.

A cet effet, dans le cadre de cette action, les activités liées à la préparation des dossiers par les services des Parquets et des Greffes, à la défense des intérêts de la société et du règlement des litiges par les Cours et les Tribunaux, feront l'objet d'un suivi particulier.

Comme tout service public, en dehors des critères organisationnels et fonctionnels, l'efficacité de la justice est également fonction des moyens financiers qui sont alloués afin d'en assurer le bon fonctionnement. Aussi, garantir une provision susceptible d'assurer le paiement

des salaires et des émoluments, des consommations publiques et la mise sur pied d'un dispositif de lutte contre la propagation de la COVID19, constitue une des activités de cette action.

OBJECTIF 1. Renforcer le rôle de régulation sociale de la justice

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	%	1900	43,79	2023	55

ACTION 03

EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

Pour être efficace, la justice doit être rendue avec impartialité et célérité. De même, les décisions doivent être exécutées. En effet, la victime ne peut véritablement être rétablie dans ses droits que si la décision rendue est effectivement exécutée. Dans la pratique, cette mesure se heurte à plusieurs difficultés. On peut notamment citer : l'inexistence d'un système d'adressage qui empêche la localisation des parties, la non rédaction des décisions de justice par les Magistrats, les dysfonctionnements du Greffe quant à la délivrance des pièces d'exécution et dans de nombreux cas, l'inertie des Huissiers de Justice.

La présente Action vise à mettre progressivement en œuvre un ensemble d'activités susceptibles de rendre plus aisée l'exécution des décisions de justice.

OBJECTIF 1. Rétablir la victime dans ses droits

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'exécution des grosses reçues par les huissiers de Justice	%	2021	28	2023	35

ACTION 04

REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS

L'une des missions assignées au Sous-secteur justice par la SND30, est d'apporter un appui au Programme National de Gouvernance à travers le renforcement du dispositif de répression des actes de corruption, la lutte contre l'enrichissement illicite étant un grand enjeu de développement.

Au cours de la décennie 2000-2010, de nombreux griefs ont été élevés à l'encontre de la gestion des procédures relatives à la répression de la corruption. Il s'est agi notamment de l'inexistence d'un délai légal de traitement desdites affaires, de l'impartialité présumée de certains Juges d'instruction, et voire l'efficacité de certaines procédures en raison de la fuite organisée des personnes mises en cause ou même de la jouissance du corps du délit par les personnes condamnées ou leurs familles.

Cet état des lieux a amené le Cameroun à se doter d'un nouveau cadre institutionnel et normatif de répression des atteintes à la fortune publique par l'adoption de la Loi n°2011/028 du 14 décembre 2011 et du Décret n°2012/223 du 15 mai 2012 portant respectivement création et organisation du Tribunal Criminel Spécial.

L'efficacité de cette instance, ainsi que des juridictions de droit commun qui connaissent des

atteintes à la fortune publique et des délits connexes, dans le processus de l'amélioration de la gouvernance financière du patrimoine de l'Etat, est conditionnée par leur capacité à rendre des décisions conformes à la loi, dans des délais légaux et raisonnables.

La présente Action, qui a pour objectif de réduire les phénomènes de corruption et autres atteintes à la fortune publique, ambitionne de juguler l'ensemble des dysfonctionnements susceptibles d'empêcher la réalisation des éléments de performance susvisés.

OBJECTIF 1. Intensifier la répression des atteintes aux biens publics

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des affaires devant le juge d'instruction ou le juge de jugement effectivement réglées	%	2021	40	2023	55

ACTION 06

CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE

L'absence de coordination de la Défense des intérêts de l'État en justice, s'est caractérisée ces dernières années, par une impréparation et une déperdition des fonds publics. Cette déperdition est causée par l'exposition des fortes sommes d'argent en procédures et en frais d'honoraires d'Avocats. Pour limiter cette saignée de fonds publics, il a été mis sur pied une Division du Contentieux de l'État dont le rôle est de coordonner le Conseil et la Défense des intérêts de l'État et de ses différents démembrements en justice.

OBJECTIF 1. Coordonner et améliorer la qualité de la défense des intérêts de l'Etat en Justice

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des affaires ayant effectivement bénéficié de l'assistance de la DCE	%	2022	4 200	2023	50

ACTION 07

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE

Cette Action vise essentiellement la prévention, la détection, la répression et l'éradication de toutes les formes de corruption dans le Sous-secteur Justice. Les contrôles sans sanctions, lorsque des dysfonctionnements et/ou des fautes professionnelles sont constatées, n'ont aucune portée. Les sanctions disciplinaires doivent être effectives, impartiales et équitables.

Le service public de la Justice fonctionne sur la base des principes universels, à savoir la continuité, l'égalité, la neutralité, la légalité et l'impartialité. Pour permettre à ces services d'accomplir de manière efficiente leurs missions, leur fonctionnement doit inspirer confiance et sérénité, gages de la crédibilité.

Il appartient aux corps de la Magistrature, des Greffes, des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire, et aux Professions Judiciaires, organisés sous forme d'ordres professionnels ou dans le cadre d'une Chambre Nationale, de vulgariser et de faire respecter les règles d'éthique et de déontologie. Les acteurs du sous-secteur justice doivent être sensibilisés quant à la délicatesse de leurs missions dans le processus d'édification de l'État de droit.

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

En plus de la régularité des contrôles, les campagnes de sensibilisation et d'information sont des leviers pouvant permettre de lutter de manière efficace contre la corruption dans le sous-secteur justice. L'efficacité de la mise en œuvre de cette Action est par ailleurs conditionnée par la tenue régulière des sessions de la Cellule de prévention et de lutte contre la corruption du Ministère de la Justice.

OBJECTIF 1. Assainir les comportements des personnels dans les services.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en œuvre des mesures à implémenter pour prévenir et lutter contre la corruption	%	2022	0	2023	50

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des personnels judiciaires ayant un bureau individuel équipé	
Objectif	Développer les infrastructures judiciaires et améliorer le cadre de travail	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	01 - ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SDIJ (DAG) (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAPEN, Juridictions, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de TPI existant divisé par le nombre d'Arrondissement, le tout multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 20,83
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 33.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 22
	Année: 2024	Valeur: 25
	Année: 2025	Valeur: 30
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en oeuvre de l'Action, Cours et Tribunaux	
Mode de collecte des données	- Un questionnaire est élaboré et adressé à chaque type de juridiction. Les questionnaires renseignés par les Juridictions sont acheminés par voie administrative aux Services centraux où ils sont exploités ; - Enquête physique	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG (SDIJ, responsable de l'Action)	
Vérification/ Validation des données	- DEP ; -DAG -CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DEP ; -CSIRS ; - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP ; -CSIRS ; - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	
Objectif	Renforcer le rôle de régulation sociale de la justice	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	02 - RENDU DE LA JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DANRS (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les juridictions, DAPG, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives : Nombre d'affaires enrôlées(Dénominateur), Nombre d'affaires jugées(Numérateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'affaires jugées sur nombre d'affaires enrôlées, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 63
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 55.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 55
	Année: 2024	Valeur: 67,5
	Année: 2025	Valeur: 68,5
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Cours et Tribunaux,	
Mode de collecte des données	Un questionnaire est élaboré et adressé à chaque type de juridiction. Les questionnaires renseignés par les Juridictions sont acheminés par voie administrative aux Services centraux où ils sont exploités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Juridictions -CSIRS	
Vérification/ Validation des données	DANRS ; -CSIRS ; -DAG ; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DEP ; -CSIRS -DANRS - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP ; - CSIRS, - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies (enquête ou courrier) ;	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Difficultés lors de la collecte, dues au fait que les personnes chargées de renseigner les questionnaires ne sont pas formées en statistiques.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur mesure le pourcentage des affaires jugées	
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'exécution des grosses reçues par les huissiers de Justice	
Objectif	Rétablir la victime dans ses droits	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	03 - EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPJ (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les juridictions, Chambre nationale des Huissiers de justice, Cabinets d'Huissiers	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives : Nombre de grosses reçues par les huissiers (Dénominateur), Nombre de grosses effectivement exécutées (Numérateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de grosses effectivement exécutées, sur le nombre de grosse reçues par les Huissiers, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 32
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 45
	Année: 2025	Valeur: 55
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action, Rapports de la Chambre Nationale des huissiers, Fichas de collecte des données auprès des juridictions et des cabinets d'Huissiers	
Mode de collecte des données	Exploitation des fiches et des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPJ, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DPJ, CSIRS, DEP,	
Service responsable de la synthèse des données	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse	Fonction du mode collecte choisi	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des affaires devant le juge d'instruction ou le juge de jugement effectivement réglées	
Objectif	Intensifier la répression des atteintes aux biens publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	04 - REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	TCS, juridictions	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives : - nombre d'affaires effectivement réglées - nombre d'affaires devant le juge	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre d'affaires effectivement réglées} / \text{Nombre d'affaires à régler}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 40
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 55.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 55
	Année: 2024	Valeur: 60
	Année: 2025	Valeur: 63
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiche de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de suivi de l'activité juridictionnelle en matière de répression de la Corruption	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	- DAPG; - CSIRS - DANRS; - TCS; -DEP - Juridictions	
Vérification/ Validation des données	DAPG; - CSIRS - DANRS; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DAPG; - CSIRS - DANRS; - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des affaires traitées dans les délais raisonnables en droit OHADA	
Objectif	Renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DL (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Juridictions, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	<p>Le délai de traitement s'assimile au temps moyen que met une affaire devant le tribunal avant d'être jugée.</p> <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune norme n'est fixée sur le délai de traitement des affaires pour chacune des matières. <p>Soient les tranches suivantes :</p> <p>[0 – 6 [, [6 – 12[, [12 – 18 [, [18 – 24] représentant les tranches de temps auxquelles correspondent des affaires données quelle que soit la matière et exprimées en Mois.</p> <p>Pour l'intervalle [a – b [, la formule du centre est donnée par : $c = \frac{a+b}{2}$</p> <p>On a par exemple pour la tranche [12 – 18mois [, $c = 15$ mois</p> <p>Soit i l'indice représentant une tranche, $i \in \{1, 2, 3, 4\}$.</p> <p>Soit D_j le délai moyen de traitement de l'affaire j, j représentant la matière ; $j \in \{1, 2, 3, 4, 5, 6\}$.</p> <p>Soit c_{ij} le centre de la tranche i pour la matière j.</p> <p>Soit t_{ij} le nombre d'affaires à traiter de la tranche i pour la matière j.</p> <p>Pour l'affaire j, le délai moyen de traitement est donné par :</p>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 16
	Année: 2024	Valeur: 15
	Année: 2025	Valeur: 14
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Juridictions, Rapports, fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Questionnaire pour la collecte des données dans les juridictions; exploitation des rapports de la DL	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DL; -DEP - DAG	
Vérification/ Validation des données	DL; - DAG; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DL; - DAG; - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des affaires ayant effectivement bénéficié de l'assistance de la DCE	
Objectif	Coordonner et améliorer la qualité de la défense des intérêts de l'Etat en Justice	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	06 - CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DCE (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CelSuivi, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Somme des procédures suivies par la DCE	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 150
	Année: 2025	Valeur: 200
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiche de suivi de la mise en œuvre de l'action	
Mode de collecte des données	Exploitation des fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP, DAG, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	CSIRS, Contrôleur de gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DEP, DAG, CSIRS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, DAG, CSIRS	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre des mesures à implémenter pour prévenir et lutter contre la corruption	
Objectif	Assainir les comportements des personnels dans les services.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	07 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	6 000 000	6 000 000	1 220 100 000	3 613 365 000	1 226 100 000	3 619 365 000
02	RENDU DE LA JUSTICE	28 667 223 255	28 667 223 255	0	0	28 667 223 255	28 667 223 255
03	EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	10 550 000	10 550 000	0	0	10 550 000	10 550 000
04	REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS	117 200 000	117 200 000	0	0	117 200 000	117 200 000
06	CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE	8 200 000	8 200 000	0	0	8 200 000	8 200 000
07	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE	15 550 000	15 550 000	0	0	15 550 000	15 550 000
TOTAL		28 824 723 255	28 824 723 255	1 220 100 000	3 613 365 000	30 044 823 255	32 438 088 255

7. PROGRAMME 051

AMELIORATION DE LA POLITIQUE
PENITENTIAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme échoit à l'Administration Pénitentiaire, maillon essentiel de la chaîne de justice pénale. La situation préoccupante des personnes détenues conduit à poursuivre le programme d'amélioration des conditions de détention et de respect des droits de l'Homme qui met l'accent sur la promotion des droits des détenus et leur préparation à la réinsertion sociale.

Les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce programme sont : l'administration centrale du Ministère de la Justice, les juridictions, les DRAP, les Prisons, les Avocats, la DGSN, le SED, la CNDHL, les ONG, le MINREX, MINESEC, le MINAS... Les principaux bénéficiaires sont : les acteurs judiciaires, les détenus.

Cinq Actions sont prévues pour juguler les dysfonctionnements relevés, à savoir : i) Amélioration des conditions de détention ; ii) Amélioration de la couverture sanitaire en milieu carcéral ; iii) Préparation à la réinsertion sociale ; iv) Redynamisation de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire ; v) Coordination et pilotage des services pénitentiaires.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer les conditions de détention et la promotion de la réinsertion sociale des détenus

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des détenus formés à la réinsertion	%	2021	35	2023	50

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des détenus formés à la réinsertion	
Objectif	Améliorer les conditions de détention et la promotion de la réinsertion sociale des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable du Programme)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRAP, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif des détenus formé, sur la population carcérale, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 37,38
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 56
	Année: 2025	Valeur: 62
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre du Programme	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Fiches de collecte des données auprès des prisons ou des DRAP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôle de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôle de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS, DEP, Contrôle de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION
- ACTION 02:** AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL
- ACTION 04:** REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
- ACTION 05:** COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION

Derrière le détenu, il y a une personne que la sanction pénale n'a pas déchu de sa citoyenneté, de son humanité et de sa dignité. Par conséquent, il faut le traiter de manière non à le déshumaniser mais dans l'optique de lui donner encore toutes ses chances de pouvoir, en temps opportun, revivre dans la société. Cette action doit aller dans le sens de l'amélioration des conditions matérielles, humaines et sociales de la détention.

OBJECTIF 1. Améliorer le traitement des détenus

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des détenus souffrant des carences alimentaires	%	2021	0	2023	5

ACTION 02

AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL

Le droit à la santé est un droit inhérent à tous les êtres humains sans discrimination, incluant les personnes détenues. La revue documentaire sur l'état de santé des détenus montre qu'ils sont fréquemment malades, qu'il s'agisse de maladies transmissibles ou non transmissibles. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, les maladies transmissibles demeurent un problème de santé publique en milieu carcéral : tuberculose, VIH/SIDA.... De même, les maladies non transmissibles ne sont pas à négliger (hypertension artérielle, maladies mentales, traumatismes, addiction aux stupéfiants, etc.). Quelques fois, des femmes sont incarcérées en état de grossesse et ont besoin d'un suivi approprié.

En vue d'améliorer l'état de santé des détenus, il est important d'avoir un bon système de santé et des services de soins efficaces, avec une bonne gouvernance, un financement suffisant, un capital humain qualitativement et quantitativement suffisant, des médicaments disponibles, des équipements médicaux adéquats, un bon système d'information sanitaire.

En ce qui concerne les prisons camerounaises, quelques données permettent d'illustrer

les propos ci-dessus. En effet, en 2021, les activités de santé ont été mises en œuvre dans un contexte de pandémie à Covid19 et cette situation a eu un impact négatif sur les résultats de l'action : Le taux de prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral est l'indicateur de cette action. Le taux de morbidité des maladies transmissibles est passé de **19% en 2018 à 20.73 % en 2021**.

Par ailleurs, des mesures visant à contenir la propagation de la pandémie de la COVID-19 en milieu carcéral ont été poursuivies comme suit :

- Ø organisation des campagnes de sensibilisation des détenus, personnels et usagers des prisons ;
 - Ø vaccination de **7 951 détenus** et de **274 personnels** pénitentiaires ;
 - Ø aménagement des points d'eau dans les établissements pénitentiaires pour le lavage des mains ;
 - Ø suspension des corvées extérieures ;
 - Ø suspension des communications ;
 - Ø respect des mesures barrières édictées par le gouvernement ;
 - Ø équipements de Protection individuelle offerts aux détenus et aux personnels ;
 - Ø désinfection des locaux des prisons ;
 - Ø désinfection des domiciles des personnels testés positifs ;
 - Ø mise sous traitement systématique des personnels et détenus testés positifs ;
- ouverture d'un Centre agréé de dépistage et de veille à la Prison Centrale

Afin d'améliorer la couverture sanitaire des détenus, certaines activités sont à mettre en œuvre dans les domaines de la lutte contre la maladie, de l'hygiène et assainissement du milieu, du management et du renforcement du système de santé pénitentiaire.

OBJECTIF 1. Réduire la prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de prévalence des maladies transmissibles	%	2021	0	2023	16

ACTION 04

REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Le cadre organique de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), issue de la réforme de 1992, apparaît aujourd'hui en inadéquation avec la nouvelle vision de l'Administration Pénitentiaire. Cette école, appelée à devenir un complexe multifonctionnel mérite d'être redynamisée. Il s'agira entre-autre de la faire fonctionner et surtout de procéder à l'actualisation de son cadre organique en redéfinissant ses missions pour une meilleure performance, afin de l'arrimer au décret n°2010/365 du 29 novembre 2010, portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

OBJECTIF 1. Permettre à l'ENAP d'assurer une formation de qualité

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de candidats étrangers (CEMAC) formés ou recyclés par an	nb	2022	0	2023	10

ACTION 05**COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES**

L'objectif ici est d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services pénitentiaires dont les missions sont définies à l'article 2 du Décret n°2010/365 du 29 novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire qui dispose : le corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire est chargé de :

- a- L'application des décisions de justice portant privation ou restriction des libertés ;
- b- La sécurisation des établissements pénitentiaires et du maintien de l'ordre en leur sein ;
- c- La surveillance, la protection et la rééducation des personnes placées sous-main de justice ou faisant l'objet d'une mesure de garde à vue administrative ;
- d- La préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice ;
- e- La production pénitentiaire à travers la valorisation du potentiel humain en détention.

. Le critère d'évaluation est le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance de ces établissements. Outre les structures centrales et déconcentrées que sont la Direction de l'Administration Pénitentiaire et les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire qui assurent la coordination et le suivi, il existe également un école nationale de formation du personnel pénitentiaire qui devra connaître les réformes aux plans institutionnel et académique.

Le budget programme est mis en place pour garantir la Gestion axée sur les résultats. Une meilleure coordination des activités pénitentiaires est donc indispensable à l'atteinte des résultats attendus des services pénitentiaires.

OBJECTIF 1. Assurer le fonctionnement optimal des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétaires réalisées	%	2022	90	2023	95

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des détenus souffrant des carences alimentaires	
Objectif	Améliorer le traitement des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRAP, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif de la population carcérales, divisé par la capacité totale d'accueil, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 143
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 135
	Année: 2024	Valeur: 130
	Année: 2025	Valeur: 120
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action, Prisons, DRAP	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports, Fiches de collecte des données auprès des prisons ou des DRAP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP, DRAP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P05	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P05	
Coût de collecte et d'analyse	elon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de prévalence des maladies transmissibles	
Objectif	Réduire la prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN/Sous-Direction de la Santé Pénitentiaire (responsable del'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Prisons , DRAP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre total des détenus malades, sur effectif global des détenus, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 20
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 16.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 18
	Année: 2024	Valeur: 16
	Année: 2025	Valeur: 14
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Administration Pénitentiaire	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires (soumettre ou courrier) tous les 3 ans ; -Soumettre les questionnaires à la DAPEN	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des détenus formés à la réinsertion sociale	
Objectif	Promouvoir la réinsertion sociale des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	03 - PREPARATION A LA REINSERTION DES DETENUS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRAP, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif des détenus formés, sur l'effectif de la population carcérale, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 37,38
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 53
	Année: 2025	Valeur: 64
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mises en œuvre de l'Action, DRAP, Prisons	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Fiches de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de candidats étrangers (CEMAC) formés ou recyclés par an	
Objectif	Permettre à l'ENAP d'assurer une formation de qualité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	04 - REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ENAP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	addition des personnels formés ou recyclés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 400
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 525
	Année: 2024	Valeur: 600
	Année: 2025	Valeur: 650
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action, ENAP	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Fiches de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, ENAP, DRAP SW, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétaires réalisées	
Objectif	Assurer le fonctionnement optimal des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	05 - COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'activités budgétisées effectivement réalisées, sur le nombre d'activités budgétisées, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 88
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 92
	Année: 2024	Valeur: 95
	Année: 2025	Valeur: 97
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	5 436 663 419,5	5 436 663 419,5	1 766 884 000	1 766 884 000	7 203 547 419,5	7 203 547 419,5
02	AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	1 100 000 000	1 100 000 000	0	0	1 100 000 000	1 100 000 000
04	REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	34 671 056,5	34 671 056,5	0	0	34 671 056,5	34 671 056,5
05	COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES	14 298 084 114	14 298 084 114	99 751 000	99 751 000	14 397 835 114	14 397 835 114
TOTAL		20 869 418 590	20 869 418 590	1 866 635 000	1 866 635 000	22 736 053 590	22 736 053 590

8. PROGRAMME 052

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS-SECTEUR JUSTICE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Outre les deux Programmes opérationnels que le Ministère de la Justice met en œuvre, le Programme 052 dit support a été élaboré. C'est un programme de moyen donc qui contient les activités menées par l'Administration Centrale du Ministère de la Justice qui fait partie du Pouvoir Exécutif. Ainsi, ses principales actions portent essentiellement sur : le développement des ressources humaines ; le contrôle et l'audit des services ; l'appui logistique et en moyens de fonctionnement des services du Sous-Secteur ; le développement et la gestion des systèmes d'information ; la production et la consolidation des statistiques ; l'élaboration et l'actualisation des projets de textes législatifs et réglementaires ; la promotion et la protection des Droits de l'Homme. Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, les juridictions et les prisons et les principaux bénéficiaires sont : les acteurs du système judiciaire et du système pénitentiaire et les usagers du service public de la Justice.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer annuellement l'efficacité et l'efficience des services pour la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère de la Justice

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de la Justice	%	2021	86	2023	98,5

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de la Justice	
Objectif	Assurer annuellement l'efficacité et l'efficience des services pour la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère de la Justice	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général (Responsable du Programme)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CelSuivi, toutes les directions de l'administration centrale	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Les données utilisées doivent être quantitatives. -Nombre d'activités budgétisées et réalisées (numérateur), nombre d'activités budgétisées (dénominateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre d'activités budgétisées et réalisées}) / (\text{nombre d'activités budgétisées à réaliser}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2016	Valeur: 85
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 98.5
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 98,5
	Année: 2024	Valeur: 97
	Année: 2025	Valeur: 98
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre des activités du programme	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires (soumettre ou courrier) ou exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SG, Celsuivi, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	SG et Contrôleur de Gestion du Programme 052	
Service responsable de la synthèse des données	DEP, CSIRS, Contrôleur Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, CSIRS, Contrôleur Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Cet indicateur permet de rendre compte du volume des opérations effectuées par le ministère. Cependant ce dernier ne tient pas compte de la qualité des activités qui ont été réalisées.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur mesure la proportion des activités budgétisées et réalisées au cours d'une année au sein du ministère. - Le résultat de cet indicateur reflète les efforts déployés par les managers concernés.	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 02:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE
- ACTION 04:** GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE
- ACTION 05:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 06:** DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES
- ACTION 07:** ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION
- ACTION 08:** COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
- ACTION 09:** MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION
- ACTION 10:** PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La demande sociale de la Justice a augmenté en volume. Elle s'est également diversifiée. Les acteurs de la Justice sont appelés à relever de nouveaux défis relatifs à la pertinence, à la performance et au respect de la dignité humaine. Le renforcement des ressources humaines devenu une nécessité doit se faire en quantité, par de nouveaux recrutements, mais aussi en qualité, par le biais de la formation initiale et continue. La formation doit être considérée comme une condition nécessaire à l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement des services. Il s'ensuit que la question de la formation est nécessairement sous-jacente à celle du renforcement des ressources humaines. Des efforts doivent être faits en faveur de la mise en place de centres de formation avec des programmes adaptés et complets, pour assurer tant la formation professionnelle initiale que continue. Le renforcement des capacités concerne également les personnels de l'administration centrale, qui devront renforcer leurs compétences techniques dans une optique d'efficacité. Les auxiliaires de Justice devraient également avoir le souci de la formation des membres de leurs professions respectives.

L'État est principalement concerné dans la mobilisation des ressources financières nécessaires pour le recrutement et la formation initiale et continue. Les partenaires techniques et financiers pourraient être sollicités pour la mise en œuvre de cette Action, la formation constituant bien souvent un domaine de prédilection de leur intervention.

- OBJECTIF 1.** Renforcer les capacités des personnels

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des personnels formés par an	%	2021	0	2023	60

ACTION 02

CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE

Le service public de la justice fonctionne sur la base des principes universels, à savoir la continuité, l'égalité et la neutralité. Pour permettre aux juridictions d'accomplir de manière efficiente leur mission, leur fonctionnement doit inspirer confiance et sérénité. Il importe dès lors de l'améliorer tant au plan administratif que juridictionnel.

Il s'agit essentiellement de mettre en œuvre l'obligation de rendre compte, en renforçant les contrôles dans le Sous-secteur Justice et à tous les niveaux, afin de mieux responsabiliser les acteurs. Les contrôles sans sanctions lorsque la mauvaise gouvernance est constatée n'ont aucune portée. Les sanctions disciplinaires doivent être effectives, impartiales et équitables. Il appartient aux différentes professions judiciaires, organisés sous forme d'ordres professionnels ou dans le cadre d'une Chambre nationale, de faire respecter leur règlement intérieur.

OBJECTIF 1. Améliorer la performance dans les services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des structures contrôlées et/ou auditées par an	%	2021	50	2023	60

ACTION 04

GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE

Depuis l'exercice 2013 qui marque l'avènement de l'institution de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), tous les Départements Ministériels, les organes constitutionnels et les autres institutions élaborent et exécutent leur budget suivant l'approche managériale de budgétisation par programme. Les actions menées font l'objet de la définition d'objectifs et de résultats dans le cadre des politiques publiques bien définies. La mise en œuvre des programmes nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières et le recours à des outils de planification et de suivi-évaluation. Elle vise l'efficacité et l'efficience de la dépense publique ainsi que l'atteinte des objectifs.

Un accent est donc mis sur l'élaboration des documents budgétaires et financiers conformément à la norme édictée par le nouveau Régime Financier de l'Etat et au calendrier budgétaire d'une part, et sur le suivi rigoureux de l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement au sein des programmes d'autre part.

En outre, le Sous-secteur Justice doit suivre (pour l'améliorer), le recouvrement des recettes générées par les amendes et les frais de justice.

Conformément à l'orientation générale de modernisation de la Justice, le Ministère de la Justice met en œuvre des mesures institutionnelles et réalise des investissements destinés à refléter le nouveau statut constitutionnel du Pouvoir Judiciaire. Le chantier ouvert est relatif au développement des infrastructures de l'Administration Centrale et des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire. La disponibilité de bureaux est de nature à favoriser un meilleur rendement par l'amélioration des conditions matérielles de travail et le regroupement des personnels de service.

Une option vigoureuse et une planification rigoureuse doivent être opérées afin de résoudre de manière significative et pourquoi pas définitive les problèmes de la disponibilité des bureaux et de leur équipement en matériels appropriés pour le bon fonctionnement des services. Des constructions et des réhabilitations sont certes nécessaires, mais il importe de soutenir ces activités par la définition d'un plan raisonnable d'occupation des surfaces disponibles.

OBJECTIF 1. Optimiser la gestion budgétaire, financière et matérielle

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de recouvrement des recettes judiciaires	%	2021	18,98	2023	32

ACTION 05

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Le budget-programme est l'outil essentiel de mise en œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats. L'atteinte de la performance est assurée par la Coordination, le Suivi et l'Evaluation des services qui ont bénéficié des ressources nécessaires pour produire les résultats escomptés. Cette performance s'apprécie sous le double aspect de l'efficacité et de l'efficience. Tandis que l'efficience consiste à utiliser au mieux les ressources disponibles afin d'optimiser la productivité et de ce fait, vise le meilleur rapport entre les biens produits ou les services livrés et les ressources utilisées, l'efficacité a trait à l'atteinte du but ou des objectifs fixés, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels. Ainsi, elle vise la réalisation des objectifs spécifiques fixés et l'obtention des résultats escomptés. En d'autres termes, elle amène à apprécier dans quelle mesure les réalisations attendues ont été produites et si l'intervention publique a produit des résultats positifs pour les différents bénéficiaires.

Cette appréciation de la performance des politiques publiques basée sur les critères d'efficacité et d'efficience se réalise à travers la Coordination et le suivi des activités des services

OBJECTIF 1. Optimiser la performance du fonctionnement des services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2021	4	2023	4

ACTION 06**DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES**

L'amélioration du fonctionnement des services par le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) induit de mettre l'accent sur le développement des applications métiers et le déploiement des réseaux dans les structures du Sous-secteur notamment les juridictions, les prisons, l'Administration centrale et l'interconnexion des différentes structures à travers le réseau national privé sécurisé du Ministère de la Justice.

L'informatisation des services va ainsi accroître significativement le rendement du travail du personnel, offrir d'immenses possibilités de communication et améliorer la circulation de l'information entre les différentes structures de l'Administration de la Justice à travers des équipements de réseaux de pointes.

Cette option, quoique onéreuse et difficile à mettre en œuvre est cependant incontournable à cette ère où le numérique est le socle par excellence pour collecter, traiter, stocker et diffuser les informations.

Par ailleurs, la mise en place du Système d'Information Statistique (SIS) pourra s'appuyer sur les infrastructures informatiques et devra permettre de rendre l'Information disponible et accessible en temps réel, pour permettre au Sous-secteur de disposer d'un instrument de pilotage et de gestion de ses activités. Il s'agit concrètement de mettre en place un SIS informatisé, d'une politique pour la collecte, l'exploitation (traitement et stockage) et la diffusion des données statistiques dans l'optique de :

§ former d'une part, les acteurs de la chaînes de production sur les méthodes de collecte, de traitement et de stockage de l'information statistique et d'autre part, les responsables et les utilisateurs sur l'utilisation et l'utilité des statistiques judiciaires ;

§ produire l'annuaire ou le bulletin statistique, les tableaux de bord et les chiffres clés de la Justice.

OBJECTIF 1. Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de sécurisation des équipements et applications informatiques	%	2022	45	2023	50

ACTION 07**ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2035, qui entend faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité, il est désormais attendu de chaque Administration sectorielle de procéder à une planification stratégique. Il s'agit pour cette dernière de se fixer des objectifs suffisamment cohérents avec les préoccupations globales contenues dans la stratégie nationale de développement en vigueur. Ces objectifs tiennent en compte son fonctionnement, son organisation et ses missions. Ils participent à l'atteinte des résultats souhaités dans le cadre des politiques publiques.

Depuis l'adoption de la SND 30 en juin 2020, cette action est chargée d'assurer la cohérence et la pertinence des principaux outils de planification du Ministère de la Justice avec les objectifs définis dans le nouveau document de référence. De plus, elle assure la vulgarisation dudit document auprès de tous les services du Sous-Secteur.

De manière spécifique, elle s'occupe de la Planification stratégique et de la Programmation financière, de la réalisation des études, de la collecte et de l'utilisation des données pour la formulation des politiques publiques visant à réformer la justice camerounaise.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité de l'allocation des ressources aux activités retenues

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des documents d'études prospectives de planification et de programmation produits	%	1900	100	2023	100

ACTION 08

COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2035, qui entend faire du Cameroun un pays émergent,

Le Budget-Programme, est encore appelé Budget-Citoyen en raison de la nécessaire adhésion des populations au succès de ses réformes. De la sorte, le défi à relever est celui de l'image. Il a toujours été reproché à la justice d'être muette, voire opaque. Cette action a la charge d'illuminer l'image du Sous-Secteur Justice à travers les moyens classiques de communication et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. A ce titre, elle veille à la vulgarisation des différentes productions, elle communique sur les actions menées en son sein, elle met en place un système d'Information documentaire performant, capable de mettre à la disposition des usagers l'information sollicitée. Elle assure la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en vue d'atteindre l'objectif qui lui est assigné, à savoir : accroître la visibilité du Sous-Secteur.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des activités ayant effectivement fait l'objet d'une couverture médiatique.	%	2021	75	2023	85

ACTION 09**MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION**

Les activités à mener devront permettre au Cameroun de respecter ses engagements internationaux, en conformant sa législation avec les dispositions des conventions internationales ratifiées. Au plan interne, il est prévu de mener des activités visant à l'harmonisation de la législation. Ceci permettra de mettre fin à la situation existante de double culture juridique, de renforcer l'intégration nationale et d'assurer un traitement égalitaire des citoyens dans l'État.

La conduite de l'action de modernisation et d'harmonisation de la législation nécessite surtout un renforcement des capacités de la Direction de la Législation du MINJUSTICE d'une part, et une concertation et coordination avec d'autres acteurs partenaires participant directement ou indirectement à l'élaboration des normes d'autre part. L'État de droit, c'est l'existence d'une législation adaptée, appliquée et respectée. Le renforcement des capacités des acteurs par la formation est important en ce sens que cela permet d'avoir des textes de qualité, appropriés pour le contexte et de nature à réduire le plus possible la survenance de situations de non-droit, en raison des législations inadaptées et corrélativement inefficaces.

OBJECTIF 1. Renforcer le dispositif législatif

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'avant-projets des textes élaborés ou révisés	nb	2021	20	2023	30

ACTION 10**PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Cette action est centrée sur les activités de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

Elle correspond à la volonté du Gouvernement d'orienter la politique du Sous-secteur Justice dans le sens de la garantie des Droits des personnes relevant de la juridiction de l'Etat, en tenant compte de ses engagements internationaux, dans une approche participative.

La promotion et la protection des Droits de l'Homme requièrent la mise en œuvre des activités d'information, de veille et de réponse aux violations. Ceci implique un important effort de diffusion des instruments juridiques, une facilitation à leur accessibilité par la simplification du langage juridique en vue de l'appropriation des droits. Il importe ainsi de faire connaître les Droits de l'Homme, mais également de réagir efficacement en cas de leur violation. Les différents Rapports régulièrement produits sur la situation des Droits de l'Homme méritent une large diffusion, en ce qu'ils peuvent contribuer au changement de comportements.

OBJECTIF 1. Améliorer l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme dans la société

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des rapports et des réponses aux communications produits	%	2021	53	2023	80

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des personnels formés par an	
Objectif	Renforcer les capacités des personnels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG (SDPJ, Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les structures de l'administration centrale	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Les données utilisées doivent être quantitatives. -Nombre de personnels formés (numérateur), nombre de personnels à former (dénominateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Nombre de personnels formés) / (nombre de personnels à former)]*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 60
	Année: 2024	Valeur: 70
	Année: 2025	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport de mise en œuvre de l'action -Rapports de fin de formation	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires (soumettre ou courrier) ou exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	Rapport de mise en œuvre de l'action (DAG/Sous-Direction des personnels judiciaires), contrôleur de gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	Rapport de mise en œuvre de l'action (DAG/Sous-Direction des personnels judiciaires), contrôleur de gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Rapport de mise en œuvre de l'action (DAG/Sous-Direction des personnels judiciaires), contrôleur de gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-La complexité de cet indicateur vient du fait qu'elle ne tient pas compte de la qualité de la formation (nombre d'heures de formation, nombre de cours, performance du personnel formé)	
Modalités d'interprétation	Mesure la proportion du personnel effectivement formé ou recruté -Cet indicateur permet d'évaluer la performance d'un service ressource humaine ; -Il permet également d'évaluer la qualité et l'équilibre d'un recrutement, le bien être bonne formation, et la maîtrise des coûts de traitement administratif de la paye.	
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures contrôlées et/ou auditées par an	
Objectif	Améliorer la performance dans les services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	02 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IGSJ (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	IGAPEN	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives. - Nombre de structures contrôlées et/ ou auditées (numérateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre de structures contrôlées et/ou audités}) / (\text{Nombre de structures à contrôler et/ou à auditer}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 60
	Année: 2024	Valeur: 65
	Année: 2025	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de l'action, rapports d'activités de l'IGSJ et de l'IGAPEN	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires ou exploitation des rapports de missions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IGSJ, IGAPEN, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Cet indicateur ne tient pas compte de la qualité de l'audit	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de recouvrement des recettes judiciaires	
Objectif	Optimiser la gestion budgétaire, financière et matérielle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG (SDBM, Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Montant des recettes judiciaires recouvrés}) / (\text{Montant des recettes judiciaires à recouvrer}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 32.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 32
	Année: 2024	Valeur: 50
	Année: 2025	Valeur: 65
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Fiches de suivi de l'Action -Rapports d'activités du comité PPBS	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires ou exploitation des rapports du comité PPBS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	SG, DAG, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	DAG, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Optimiser la performance du fonctionnement des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	05 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CelSuivi, Responsable de l'Action	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, Comité PPBS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de toutes les sessions de dialogue de gestion stratégique tenues sur l'année	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 4
	Année: 2025	Valeur: 4
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action, Rapports Comité PPBS	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Celsuivi, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	Celsuivi, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service responsable de la synthèse des données	Celsuivi, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Celsuivi, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de sécurisation des équipements et applications informatiques	
Objectif	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	06 - DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CSIRS (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 45
	Année: 2024	Valeur: 50
	Année: 2025	Valeur: 55
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des documents d'études prospectives de planification et de programmation produits	
Objectif	Améliorer la qualité de l'allocation des ressources aux activités retenues	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	07 - ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être qualitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de documents d'études Prospectives de Planification et de programmation produits) / (Nombre de documents d'études Prospectives de Planification et de programmation à produire)]*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP, CSIRS,	
Vérification/ Validation des données	DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service responsable de la synthèse des données	DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion des activités ayant effectivement fait l'objet d'une couverture médiatique.
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
Action concernée par l'objectif	08 - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CelCom (Responsable de l'Action)
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Services de la documentation et des archives, SG
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Somme de toutes les activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 6
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 75
	Année: 2024 Valeur: 85
	Année: 2025 Valeur: 85
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CelCom, DEP, CSIRS
Vérification/ Validation des données	CelCom, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052
Service responsable de la synthèse des données	CelCom, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CelCom, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052
Coût de collecte et d'analyse	En fonction de la méthode choisie
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'avant-projets des textes élaborés ou révisés	
Objectif	Renforcer le dispositif législatif	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	09 - MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DL (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de tous les avant-projets de textes révisés ou élaborés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 30
	Année: 2024	Valeur: 36
	Année: 2025	Valeur: 38
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DL, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DL, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	DL, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DL, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction de la méthode choisie	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des rapports et des réponses aux communications produits	
Objectif	Améliorer l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme dans la société	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	10 - PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DDHCI (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Somme de tous les rapports et de réponses aux communications produites	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 8
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 80.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 80
	Année: 2024	Valeur: 85
	Année: 2025	Valeur: 90
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action, rapports d'activités de la DDHCI	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DDHCI, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	DDHCI, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	DDHCI, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DDHCI, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction de la méthode choisie	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	190 758 615	190 758 615	0	0	190 758 615	190 758 615
02	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DANS LE SOUS-SECTEUR JUSTICE	38 500 000	38 500 000	0	0	38 500 000	38 500 000
04	GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE	9 946 603 490	9 946 603 490	0	0	9 946 603 490	9 946 603 490
05	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	472 171 050	472 171 050	0	0	472 171 050	472 171 050
06	DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	15 825 000	15 825 000	0	0	15 825 000	15 825 000
07	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	12 700 000	12 700 000	0	0	12 700 000	12 700 000
08	COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	17 700 000	17 700 000	0	0	17 700 000	17 700 000
09	MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	10 400 000	10 400 000	0	0	10 400 000	10 400 000
10	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	16 200 000	16 200 000	20 000 000	20 000 000	36 200 000	36 200 000
TOTAL		10 720 858 155	10 720 858 155	20 000 000	20 000 000	10 740 858 155	10 740 858 155